

# SUBVENTIONS SOLIDARITÉS

Afin de répondre aux besoins des Yvelinois, le Conseil départemental soutient depuis de nombreuses années, l'action des acteurs locaux qui contribue à accompagner et soutenir les politiques départementales des Solidarités.

Le TAD Saint-Quentin souhaite, pour ce dispositif, répondre aux besoins des publics les plus fragiles des 12 communes du territoire.



## AXES : INSERTION ET ACTION SOCIALE - AUTONOMIE - SANTÉ - ENFANCE / JEUNESSE



### FINANCEMENT

Le financement départemental ne pourra excéder **80 % des dépenses éligibles** du projet proposé.

Le **montant plafond 40 000 €**

Le **montant plancher 1000 €**

L'instruction sera réalisée dans la limite des crédits disponibles ouverts à ce titre au budget départemental.



### CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ DE LA DEMANDE

- le projet doit être mis en œuvre sur le territoire du TAD Saint-Quentin,
- le projet doit être porté par une personne morale de droit public ou une personne morale de droit privé à but non lucratif,
- le projet doit être à destination des usagers du territoire (habitants du TAD Saint-Quentin),
- l'étude du dossier est conditionnée à la réception de l'intégralité des pièces constituées du dossier.



### PROCÉDURE ET CALENDRIER

Dépôt des demandes de subvention via le portail des subventions **du 26 février au 14 avril 2024 :**

<https://partenaires.yvelines.fr/Extranet/extranet/login>



Pour plus d'informations :

[Territoire d'Action Départementale Saint-Quentin - Subventions Solidarités 2024 - Portail aides et services - Hauts-de-Seine et Yvelines \(78-92.fr\)](https://partenaires.yvelines.fr/Extranet/extranet/login)

## TERRITOIRE D'ACTION DÉPARTEMENTALE SAINT-QUENTIN



### CONTACTS

**TAD Saint-Quentin :**

Annick DOUAN - 07 65 17 58 94

Abdenor SALHI - 06 60 26 17 07

Ghislaine TCHAMABE - 07 61 31 21 94

[subventionstadsaint-quentin@yvelines.fr](mailto:subventionstadsaint-quentin@yvelines.fr)



**Yvelines**  
Le Département

yvelines.fr

